



## Arrêt maladie durant préavis de démission

-----  
Par Sebulba

Bonjour à tous, je viens vers vous car je rencontre un problème.

Je suis cadre dans une société (cc Syntec). J'ai travaillé 8 mois en cdi. J'ai récemment donné ma démission et je suis donc en préavis.

Ça se passe très mal avec ma hiérarchie qui a mal accepté ma décision. J'envisage de me mettre en maladie pour préserver ma santé mentale.

Je sais que j'ai 3 jours de carence et qu'après c'est la sécu qui prendra le relais.

On m'a dit que je serais pas payé à 100%, pouvez vous me le confirmer ?

On m'a dit aussi que ça ne décalerait pas la date de départ, est-ce exact ?

Un grand merci pour vos réponses et vos conseils.

-----  
Par ESP

Bonjour

Il est plus rapide pour moi de vous inviter à lire ICI:

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2614#:~:text=L'arr%C3%AAt%20de%20travail%20pour,raison%20de%20l'arr%C3%AAt%20maladie.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2614#:~:text=L'arr%C3%AAt%20de%20travail%20pour,raison%20de%20l'arr%C3%AAt%20maladie.[/url]